

195

Français du monde

Magazine trimestriel / Automne 2018



www.français-du-monde.org



Nos enfants



Rencontres associatives 2018



Le conseil d'administration 2018/2019 de l'association



Premier rang : Michèle Bloch (France / trésorière), Hélène Vincent (Cameroun), Laure Pallez (Etats-Unis), Philippe Moreau (France / secrétaire général adjoint), Virgile Mangiavillano (Turquie), Chantal Picharles (Grèce), Nathalie Bonneu (Canada), Claudine Lepage (France / présidente), Gaëlle Barré (Italie)

Deuxième rang : Gérard Martin (France / secrétaire général), Bruno Paing (Etats-Unis), Florian Bohême (Cambodge), Mehdi Ben Lahcen (Portugal), Thomas Brossas (Canada), Charles Romero (Canada / vice-président), Stéphane Mukkaden (Norvège), Martine Vautrin-Djedidi (Tunisie), Florence Baillon (France)

Absents sur la photo de groupe : Elisabeth Kanouté (Mali), Morgane Marot (Royaume-Uni), Olivier Jouis (Qatar).

Edito

Français du monde a organisé au Sénat un colloque sur l'enfance et l'expatriation le 28 septembre. C'est un sujet qui me tenait à cœur depuis longtemps et qui englobe bien entendu les enfants des familles binationales vivant hors de France. Lors des permanences parlementaires que j'ai effectuées à l'étranger, j'ai rencontré de nombreux compatriotes venus me parler de leurs enfants, de leurs problèmes d'adaptation, des questions de scolarité et de la difficulté à faire le bon choix. Et puis d'autres viennent me parler de leur situation dramatique en cas de conflit familial, de violences... et ce sont souvent des femmes, mais je n'oublie pas la situation des enfants franco-japonais qui affecte en priorité les papas divorcés. Alors je souhaitais que l'on réfléchisse ensemble à toutes ces questions, et également à l'adoption internationale, aux enfants recueillis par « kafala » et à l'acquisition de la nationalité française pour ces enfants. Les actes du colloque seront disponibles d'ici quelques semaines et vous pourrez retrouver les interventions de nos témoins et de nos experts.

Un autre sujet mérite toute notre attention : c'est celui des enfants sans identité, parfois appelés enfants fantômes, ce qui illustre bien la problématique : ces enfants n'existent pas au-delà de leur famille, de leur communauté. Selon l'UNICEF il y aurait 230 millions d'enfants, « fantômes » ou « invisibles », 59 % vivent en Asie, 37 % en Afrique subsaharienne. La situation concerne aussi l'Europe (4 %), notamment dans la communauté Rom et parmi les « sans-papiers ».

N'étant pas inscrits sur les registres d'état civil, ces enfants ne peuvent pas poursuivre leurs études au-delà du cycle primaire, en Afrique notamment, ne peuvent pas passer d'examens, échappent aux contrôles de santé et aux vaccinations et peuvent devenir la proie de tous les trafics. Pour les filles cela signifie souvent mariage précoce. Or, l'éducation au-delà du primaire est le meilleur rempart contre les mariages et les grossesses précoces. J'avais présenté une résolution lors de l'Assemblée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Berne en 2015, suite au rapport de Laurence Dumont. Depuis cette date, les choses ont avancé, sans doute grâce à l'action de l'UNICEF, des ONG et des communautés de femmes, notamment au Sénégal et en Côte d'Ivoire, mais très lentement, trop lentement. Dans les zones où règne l'insécurité, dans de vastes régions difficiles d'accès, il n'y a pas ou peu de progrès.

Et il faut le souligner : la déclaration des naissances à l'état civil, évidemment essentielle pour les enfants, est aussi dans l'intérêt des Etats qui doivent disposer de données réelles sur leur population pour préparer l'avenir et faire avancer la démocratie en établissant des listes électorales fiables.

Claudine Lepage

Couverture : Gaëlle Barré



Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France
contact@adfe.org

www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication : Claudine Lepage

Rédacteur en chef : Simon Holpert

Comité de rédaction : Marie-Pascale Avignon-Vernet,
Isabelle Chardonnet

PAO, Prépresse : I. Chardonnet

Graphiste : Eric Leuliet - www.pension-complete.com

Réalisation et impression : www.bordessoules.com

ISSN 0247_607X

Au sommaire de ce numéro

Edito.....	p. 3	Le dossier Nos enfants	p. 8 - 15
Grand angle.....	p. 4	Entretien avec Emmanuelle Andrez.....	p. 12-13
Ma vie ailleurs	p. 5	Environnement	p.17
Les nouvelles des sections	p. 6 -7	Culture.....	p.18

Grand angle

Papa Poule, Papa Pouponne

« Papa poule », « Papa pouponne » : au-delà de l'allitération amusante, est suggérée l'idée que l'homme usurpe le rôle de père et s'approprie les fonctions maternelles, rôle et fonctions que la société n'a longtemps attribués qu'aux femmes. Et si on prenait le problème à l'envers pour se rendre compte que l'égalité homme-femme passe en partie par l'égalité devant le congé parental ?

C'est avec tendresse que l'on dit « Papa pouponne ».

Comme une petite fille joue avec son baigneur. Il aide, il s'amuse mais le vrai parent de l'enfant (du latin *parere*, engendrer), c'est la mère, qui materne. Un homme ne paterne pas. Nous ne débattons pas des raisons biologiques évidentes ou des arguments anthropologiques et historiques.

Cependant, notre société tend à rompre avec ce schéma patriarcal obsolète en brisant les codes sociaux et les stéréotypes liés aux genres. Les pères veulent prendre une part équitable dans l'éducation des enfants, et réclament dorénavant l'égalité de droits. Depuis 2002, les Français ont droit à

un congé de paternité : 11 jours calendaires, en plus des 3 jours légaux de congé de naissance. Le père, comme la mère, peut prétendre à un congé parental.

Avec le Pacte pour l'Égalité 2017, l'Union Européenne souhaite harmoniser la durée des congés de paternité car elle constate de grandes disparités entre les Etats : le Portugal offre 5 semaines pour les pères, la Lituanie 4 semaines alors que l'Allemagne, l'Irlande et la Suisse n'offrent rien.



On retrouve ces mêmes différences au niveau du congé parental : en Suède, les jeunes parents peuvent bénéficier de 480 jours de congés, dont 60 réservés au père et en Norvège, ces derniers ont droit à 98 jours après la naissance de l'enfant, et continuent de percevoir l'intégralité de leur salaire.

Les 120 propositions de l'U.E. sont moins ambitieuses :

- un congé paternité de 10 jours autour de la naissance,
- un congé parental de 4 mois jusqu'à 12 ans de l'enfant,
- des horaires et des lieux de travail aménagés,
- une allocation pour ces deux congés équivalente à celle des prestations maladies.

Bien qu'insuffisantes, elles vont dans le sens de l'évolution de notre société et aspirent à renforcer l'égalité homme-femme. Elles visent le bien-être de l'enfant et elles tentent de rétablir un équilibre dans les sphères familiale, sociale et professionnelle. Non seulement l'U.E. reconnaît le droit des pères à s'investir dans la vie et l'éducation de leur enfant, mais elle libère la femme de l'injonction de la figure maternelle et de la femme au foyer. A terme, la présence des femmes sur le marché du travail devrait être plus importante et le marché mieux partagé. Rappelons qu'en 2015, la différence de taux d'emploi entre les deux sexes était de 11,6%, voire 30% pour les foyers comptant un enfant de moins de 6 ans. Cette inégalité explique aussi l'écart de rémunération (16,3%) et de pension (40%) entre les pères et les mères. Paradoxalement, c'est en accordant un droit supplémentaire aux hommes qu'on pourrait limiter les inégalités entre les sexes.

Non, papa ne pouponne pas, il est un parent et un salarié comme les autres.

Vincent Delaunay

Ma vie ailleurs

Marie-Eve Venturino

Rome / Italie



Comment êtes-vous devenue libraire ? Depuis quand avez-vous repris la librairie française de Rome ?

On devient libraire par passion et conviction, parce que l'on trouve nécessaire de faire découvrir des textes, parce qu'on trouve essentiel d'avoir accès aux livres que l'on considère comme fondamentaux, parce qu'on trouve normal de défendre les œuvres et le travail des auteurs, parce qu'on vit exactement pour cela et qu'il ne peut en être autrement. C'est un métier pétri d'esprit critique, fait de raisonnements analogiques, de rapprochements d'idées, d'anticipations sur les courants de pensées et les courants littéraires.

J'ai repris la librairie en décembre 2016, après y avoir été employée pendant 10 ans. Ce projet de reprise fut un projet pilote, la première mise en place d'une aide à la reprise et transmission de librairie francophone à l'étranger soutenue par le Centre National du Livre et la Centrale de l'Édition.

Comment définiriez-vous votre quotidien de librairie française à l'étranger ?

C'est un peu comme être un pont, d'une langue vers une autre, d'une culture vers une autre et retour. Être libraire français à l'étranger, c'est mettre à disposition un pan de culture et de création à l'autre, dans un souci de partage et de résonance d'écritures croisées. C'est la somme des participations qui fait la force d'une librairie, les échanges qui y naissent, les débats, la défense de tel livre ou tel auteur, les lectures à haute voix qui y sont faites, les enfants qui prennent possession des lieux, ceux qui viennent y lire...

Quels sont les points forts du développement de votre librairie ? Et quels en sont les freins ?

L'esprit critique est en danger, mais il surgit néanmoins dans de nombreux endroits, sous de nombreuses formes. Je suis convaincue que la librairie est un de ses espaces de prédilection. Je parle ici de librairie indépendante, affranchie autant qu'elle peut l'être de tout pouvoir, de toute domination commerciale, étatique, idéologique... un lieu de lenteur, de silence, de diversité, de multitude mais malgré tout un lieu du commun. Ici le commun d'une langue mais aussi d'un objet, devenu pourtant au fil de son histoire un produit de l'industrie de la culture, commerciale, d'enjeux non plus d'émancipation mais de consommation. Mais le livre souffre de la rentabilité, de la performance. Il faut en effet survivre. Et il est plutôt question de cela plus que de développement. Il faut résister économiquement. Et à l'étranger, l'équilibre financier est encore plus fragile.

Alors qu'est-ce qui différencie une librairie indépendante à l'étranger d'une librairie indépendante en France... D'abord l'indépendance est consommée face aux prescriptions, face aux articles de presse et à la télévision, face aux modes, même si elles peuvent nous rattraper par l'effet des traductions mais toujours passant par le tamis de la passion des traducteurs et des risques assumés des éditeurs qui voudront diffuser l'œuvre dans leur pays. Ce qui est une gageure et un atout. Mais cette indépendance a son revers. Le coût des ventes dites à faible rotation, notre force intellectuelle mais notre perte commerciale : le fonds. Et aussi la distance. Il faut être performant comme un sportif, à coup de records de ventes, de quantités...

Afin d'assurer une plus grande promotion de la francophonie dans le monde, quelles seraient les actions à mener afin de favoriser l'essor des librairies françaises à l'étranger selon vous ?

Plus qu'essor, il faut penser à notre survie. À travers une prise de conscience interprofessionnelle. Toute la chaîne du livre va mal. Les petites et moyennes maisons d'éditions peinent à la diffusion et à la distribution de leurs catalogues, les librairies indépendantes ferment ou sont en grande difficulté... Quid de l'exception culturelle française, des mécanismes d'aides, des cadres politiques d'encadrement de la culture...? Il y a pourtant beaucoup d'énergies sur le terrain, il faut réussir à les faire converger et démontrer nos intérêts communs à participer à une économie du livre écosystémique contre l'économie sauvage de la surproduction et des multinationales. À l'étranger, il y a moins d'acteurs, on peut donc y arriver malgré l'éloignement. Il manque un cadre des référents éthiques et politiques puisque la loi Lang n'est pas applicable hors du territoire français. Mais il y a des convergences possibles avec le Centre National du Livre qui œuvre à un label des librairies francophones, la Centrale de l'Édition qui assure l'exportation du livre français, le Bureau international de l'édition française, l'Association internationale de libraires francophones, les Instituts français, tous ces acteurs qui déploient un travail de terrain au quotidien, construisant des réseaux virtuoses, donnent à voir, défendent la culture sous toutes ses formes. Les librairies francophones à l'étranger doivent être considérées comme de véritables acteurs culturels et sont effectivement un vecteur de défense de tous ces combats.

Les nouvelles des sections

San Francisco : action solidaire pour l'environnement

Jeudi 13 septembre 2018, à la veille du sommet sur le changement climatique convoqué par le Gouverneur de Californie, Jerry Brown, des centaines de manifestants ont accueilli à San Francisco les quelque 4 000 élus délégués de pays et régions y participant.

Le samedi précédent, à l'appel de nombreuses organisations nationales et locales, des milliers de protestataires s'étaient rassemblés dans la ville pour faire entendre leur voix. La planète est malade, elle étouffe sous la pollution, la sécheresse accable certaines régions, d'autres souffrent de tornades et autres cataclysmes plus violents d'année en année, les famines se multiplient. L'unité des manifestants était remarquable malgré leurs différences : groupes de défense de l'environnement, groupes de femmes, groupes de jeunes révolutionnaires, « premiers peuples » d'Arizona, du Nouveau Mexique, groupes de seniors, etc., tous concernés par la catastrophe annoncée si on ne



s'attelle pas à stopper le réchauffement climatique.

Le gouverneur de Californie s'est engagé à mener plusieurs actions, notamment dans le secteur des transports, plus difficile à gérer que

les pollutions venant d'usines par exemple. D'ici à 2045, l'électricité de l'Etat de Californie sera propre, la loi est signée. Sans rien enlever aux efforts des législateurs de cet Etat à la pointe de la lutte pour protéger la planète, il nous faut reconnaître qu'avec les élections de mi-mandat, et comme nous sommes en démocratie participative, les propositions de lois sont pléthoriques.

Donc, le samedi de la grande manifestation, Fdm-adfe était présente. Nous avons porté nos sacs au logo de l'association qui sur le dos, qui en bandoulière, et avons marché avec enthousiasme.

Une belle action solidaire qui ne s'arrêtera pas là.

Les prises de position éhontées du Président des Etats-Unis et de son cabinet sur le changement climatique étaient le moteur de l'organisation du sommet, elles ont été fortement dénoncées tant lors des travaux des commissions que dans la rue.

Pondichéry : travail de mémoire



Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris le 26 septembre 2018 pour commémorer le débarquement des troupes indiennes à Marseille le 26 septembre 1914.



Rentrée au Togo

Le 6 octobre dernier, plus de 40 personnes se sont retrouvées au pot de rentrée de Fdm-adfe Togo dans une ambiance fort sympathique. Ce moment privilégié s'est déroulé dans le très agréable cadre du restaurant éthiopien « Lalibela ».

M. l'Ambassadeur de France et son premier conseiller, Mme la Consule et son mari, nous ont fait le plaisir et l'honneur de partager avec nous ce moment d'échanges chaleureux et convivial. De nombreux événements vont rythmer la vie de la section dans les prochaines semaines.

Université Nord-Amérique septembre 2018



Du 14 au 16 septembre 2018, des responsables et des adhérents des sections Français du monde-adf ainsi que des élus consulaires des Etats-Unis et du Canada se sont retrouvés à Boston, aux Etats-Unis, pour renouer avec la tradition des universités Nord-Amérique de l'association.

Au tour de trois sénateurs membres de l'association, dont la Présidente de Français du Monde-adf Claudine Lepage, la trentaine de participants avaient choisi, cette année, d'orienter leurs travaux sur le développement des sections en Amérique du Nord et l'échange de bonnes pratiques. Partage, solidarité et efficacité sont les valeurs qui nous unissent.

Le samedi soir, c'est une cinquantaine de Français de Boston qui se sont retrouvés à l'occasion d'un pot autour des sénateurs, offert par le consulat général que nous remercions ici. L'occasion pour nombre d'entre eux de mieux appréhender les problématiques spécifiques aux Français de l'étranger et de poser des questions aux élus présents.

Samedi et dimanche ont été consacrés aux ateliers animés par nos membres sur la PMA-GPA, la protection sociale, l'enseignement français à l'étranger et le STAFE qui a remplacé la réserve parlementaire, l'occasion aussi de constater les faiblesses du nouveau dispositif grâce à des retours pratiques du terrain. Ces travaux ont

eu lieu au sein du lycée international de Boston que nous remercions pour son accueil.

Ce moment annuel de rencontre a aussi été l'occasion de faire le point sur l'actualité politique des Français de l'étranger et notamment la possible réforme de la représentation non-parlementaire des Français de l'étranger, point dont le flou inquiète quelque peu.

Avant de repartir dans nos pays respectifs, nous décidons de nous retrouver l'année prochaine, très probablement à Montréal au Canada pour une nouvelle université Nord-Amérique !

*Laure Pallez
Bruno Paing*

Nouveau dynamisme en Pologne et ...

Le 13 octobre dernier, la section de Pologne de Fdm-adf a participé à la première édition de la journée « S'installer et vivre en Pologne », organisée par l'Ambassade de France et la Chambre de commerce et d'industrie France-Pologne.

Environ 150 Français installés récemment en Pologne ont pu assister à la présentation des divers aspects de l'action consulaire et extérieure de la France (fonctions du consulat, réseau culturel, enseignement, chambre de

commerce, représentation...)

et ont pu s'informer auprès des nombreux stands (Consulat, Institut français, Lycée français de Varsovie, Chambre de commerce, notaires, juristes, médiateurs, associations représentatives des Français à l'étranger, élus. Il y avait même un stand pour les enfants, venus nombreux).

Au stand de Français du Monde-adf Pologne, nous avons reçu de nombreuses visites qui nous ont permis

d'expliquer notre action et de convier à nos activités nos futurs adhérents.

Pascale Seux

... à Los Angeles

C'est parti pour Fdm-adf Los Angeles ! La première conférence organisée par la section fut animée par Noémie Taylor-Rosner et portait sur les élections américaines de mi-mandat du 6 novembre, qui avaient pour objectif de renouveler un tiers du Sénat et l'intégralité de la Chambre des représentants : enjeux décryptés et explications sur la complexité du scrutin. Bientôt une autre conférence aura lieu, et, très prochainement, les bouquineries solidaires. Une section à suivre sur Facebook !



Protection de l'enfance

Les droits de l'enfant dans le monde

Le 20 novembre 1989, les dirigeants de la planète, en adoptant à l'ONU la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), reconnaissent que les moins de 18 ans sont des êtres à part entière, porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques – des droits fondamentaux non négociables.

A ce jour, 196 pays sur 197 ont ratifié cette convention, seuls les Etats-Unis manquent à l'appel (en raison de la peine de mort et de la détention à perpétuité qui peuvent viser des moins de 18 ans, et d'une certaine morale libertaire).

La CIDE repose sur quatre principes fondamentaux : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre, se développer et le respect des opinions de l'enfant. Elle se décline en 54 articles, énonçant notamment : le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité ; celui d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée ; le droit d'aller à l'école, d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation et contre toutes formes de discrimination ; le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir, d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décent-

tes ; le droit de jouer et d'avoir des loisirs, celui à la liberté d'information, d'expression et de participation, celui d'avoir une famille, d'être entouré et aimé...

Ont été rajoutés trois protocoles facultatifs : le premier vise à protéger les enfants contre le recrutement dans les conflits armés, le deuxième concerne la vente d'enfants (à des fins de travail forcé, d'adoption illégale, de don d'organes...), la prostitution ainsi que la pornographie mettant en scène des enfants. Le dernier définit la procédure internationale qui permet à tout enfant de déposer une plainte pour violation de ses droits, directement auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, lorsque tous les recours ont été épuisés au niveau national.

29 ans après, qu'en est-il de l'application de ce traité dans la réalité ?

De grands progrès ont indéniablement été réalisés. Le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans a été divisé par deux (passant de 12 à 6 millions par an), la scolarisation des jeunes enfants a progressé de 30 %, et le nombre des moins de 17 ans au travail a baissé d'un tiers, mais un enfant de moins de 5 ans sur 4 n'a pas d'état civil, les trois quarts des

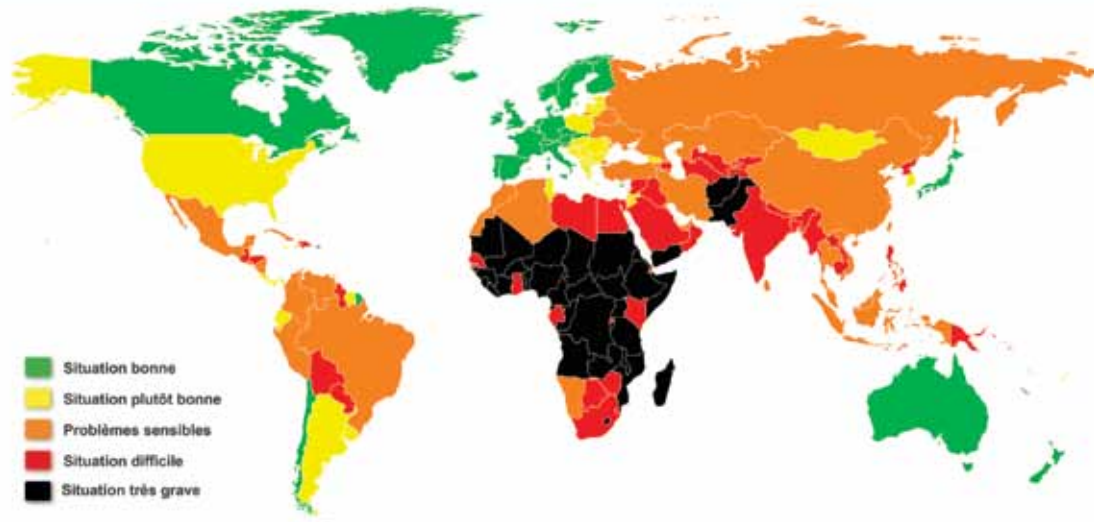
enfants de 2 à 4 ans subissent régulièrement des violences de la part de ceux qui s'en occupent, un quart des tout petits présente un retard de croissance lié à la malnutrition chronique, 61 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés, le nombre d'enfants nés de mères adolescentes reste élevé dans bon nombre de pays et 892 millions de personnes ne disposent pas de latrines...

La France est un des pays au monde qui respecte le mieux la Convention, le Canada et la Suède étant les meilleurs sur ce plan. Mais, même en France, subsistent encore des problèmes : la pauvreté touche 3 millions d'enfants, avec des conséquences désastreuses sur la scolarité, l'accès à la santé et au logement ; la discrimination pénalise les jeunes des banlieues issus de l'immigration ou d'Outre-mer ; des mineurs étrangers isolés sont retenus dans les zones d'attente des aéroports ou errent dans les rues et dans des camps de fortune sans bénéficier d'assistance ; par défaut de structures alternatives à l'incarcération des mineurs, il est fait un recours excessif aux mesures répressives ; la situation dramatique des enfants Roms et des gens du voyage perdure ; 30 000 enfants sont sans domicile fixe ; l'intégration

scolaire des élèves handicapés reste difficile...

L'indice de concrétisation des droits de l'enfant (ICDE), créé par l'association Humanium, est un indicateur intéressant, obtenu par regroupement de mesures statistiques liées aux domaines des droits de l'enfant, fondées sur des sources jugées fiables. Il traduit une volonté de perception globale des droits de l'enfant et permet de classer les pays selon que la situation y est estimée bonne (vert), plutôt bonne (jaune), avec des problèmes sensibles (orange), difficile (rouge) ou très grave (noire) sur la carte.

M.P. Avignon-Vernet



Ensemble pour les droits de l'enfant
www.humanium.org



La pédophilie en milieu sportif

Sébastien Boueilh, ancien rugbyman, a fondé l'association *Colosse aux pieds d'argile* qui fait de la prévention, sensibilise aux risques de pédophilie en milieux sportifs, accompagne et aide les victimes. Enfant, lui-même a été victime d'un pédophile.



© Caroline Dutrey-HellosImage-OM

Différents supports de communication, comme la charte de bonne conduite au sein des écoles de sport ou le livret ludique, proposent un accompagnement et une aide aux victimes. 130 000 enfants ont déjà été sensibilisés grâce au « Guide des Colosses » et par des responsables de l'association qui vont également sur le terrain lors d'interventions ou de réunions publiques.

Un protocole destiné aux encadrants a été réalisé en collaboration avec des psychologues et des officiers de police judiciaire. Une formation professionnelle continue destinée aux professionnels du monde de l'enfance a été mise en place : « Victimes de violences sexuelles et de bizutage, Identifier, Recevoir leurs paroles et Savoir agir ».

L'association propose également d'orienter les victimes vers des professionnels (psychologues, avocats, structures d'aides aux victimes etc.) dans leurs différentes étapes de reconstruction.

Par le biais du rugby et grâce à Franco Pani, Sébastien Boueilh s'est rendu cet été en Argentine où *Colosse aux pieds d'argile* va désormais avoir une antenne sur le même modèle qu'en France. D'Ushuaia, à Tucuman en passant par Buenos Aires, le soutien du peuple argentin a été immédiat. Le sujet de la pédophilie est tabou en Argentine, mais Franco Pani a réussi à mobiliser plus de 1200 personnes lors de cette semaine de lancement officiel de *Coloso Con Pies de Barro*. Le Secrétaire des sports de la Nation Carlos Mac Allister s'est montré très intéressé par la mise en place dans toute l'Argentine d'une prévention de la maltraitance des enfants dans

le domaine sportif aux côtés de l'association.

Vingt pays francophones sont également sensibilisés grâce à l'interaction de L'Association Francophone des Comités Nationaux Olympiques (AFCNO), en collaboration avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et l'Institut National des Sports, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) pour une formation des entraîneurs de haut-niveau francophones, car la problématique de la pédophilie en milieu sportif est mondiale. Des interventions et des actions dans différents pays sont prévues.



Prévenir les enfants c'est les protéger, et le combat dure depuis 5 ans déjà !

www.colosseauxpiedsdargile.org

Simon Holpert

Le droit international privé des personnes et de la famille appliqué aux Français établis hors de France

Entretien avec Maître Emmanuelle Andrez, Avocat au Barreau de Paris

Pouvez-vous nous présenter le « droit international privé » ?

Cette branche du droit intervient dès que, dans une situation donnée, peut être relevé un élément d'extranéité : des protagonistes (conjoint, parent/enfant) de nationalités différentes, l'établissement de la résidence de la famille dans un Etat différent de celui de la nationalité du couple ou de l'un des conjoints, etc. Les règles du droit international privé désignent le tribunal compétent, la loi applicable et les conditions de la reconnaissance de la décision ainsi rendue dans les autres Etats. Ces règles retiennent des « facteurs de rattachement » objectifs, tels la nationalité de l'un ou plusieurs des protagonistes, leur résidence habituelle, le lieu de célébration du mariage, celui du premier domicile conjugal, celui du dernier domicile du défunt, etc.

L'ensemble de ces règles sont posées par les conventions internationales (conventions de La Haye*, accords bilatéraux), les règlements européens et les lois. Il en existe pour chaque problématique : capacité (mineurs, majeurs protégés), mariage, régime matrimonial, divorce (prononcé et effets pécuniaires), filiation (établissement, adoption, nom, autorité parentale, déplacement illicite), obligations alimentaires (contribution aux charges du mariage, prestation compensatoire, contribution à l'entretien de l'enfant), successions.

En quoi le droit international privé concerne-t-il plus particulière-

ment les Français établis hors de France ?

Tout Français qui établit sa résidence à l'étranger quitte sa « zone de confort » et sera confronté, en cas de séparation conflictuelle par exemple, à une juridiction étrangère dont il méconnaît le fonctionnement et à une loi parfois très éloignée de celle qu'il connaît au moins approximativement (régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, prestation compensatoire, garde alternée, etc.). Il est ainsi méconnu qu'en Allemagne la renonciation à toute prestation

compensatoire en cas de divorce est autorisée, dès le contrat de mariage. C'est inconcevable pour un Français. In fine, la reconnaissance en France de la décision judiciaire rendue à l'étranger ou inversement la reconnaissance à l'étranger de la décision judiciaire française (lorsqu'un conflit entre des décisions contradictoires a pu être évité) revêt évidemment un enjeu crucial.

Lorsque des enfants sont au cœur d'un conflit familial, comment le droit international privé intervient-il ?

La difficulté la plus aiguë tient aux conflits parentaux portant sur la résidence des enfants : le couple se sépare, l'un des parents veut retourner vivre avec les enfants dans l'Etat dont il a la nationalité ou dans lequel la famille a vécu antérieurement, tandis que l'autre parent veut ou doit demeurer dans l'Etat de la résidence actuelle de la famille. Lorsque les positions se radicalisent, il n'est pas rare que le parent quitte cet Etat avec les enfants malgré l'opposition de son ex-conjoint et sans qu'une décision judiciaire l'y ait autorisé préalablement. Il s'agit d'un déplacement illicite prohibé par la Convention de La Haye et les règlements européens**. Les médias se font régulièrement l'écho de ces situations tragiques. Avant de recourir à de telles extrémités, il faut s'entourer de professionnels aguerris, dans l'Etat que l'on souhaite quitter et dans celui que l'on espère rejoindre, afin qu'ils œuvrent de concert.

*La Conférence de La Haye

Depuis 1955, la Conférence de La Haye a pour but d'œuvrer à l'unification progressive des règles de droit international privé. Constituée à l'origine de 15 États européens et du Japon, elle comporte actuellement 83 membres. **40 conventions** ont été conclues à ce jour, notamment sur la loi applicable aux obligations alimentaires envers les enfants (1956), sur la protection des mineurs (1961), sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux (1978), sur l'enlèvement international d'enfant (1980), sur l'adoption internationale (1993), etc...

www.hcch.net



Après avoir suivi en parallèle des études de droit et de traducteur juridique trilingue (ISIT), Emmanuelle Andrez a été admise à l'Académie de droit international de La Haye avant d'intégrer le DEA de Droit international privé des personnes, de la famille et du commerce international de Paris II, tout en s'engageant bénévolement auprès du GISTI (Groupe d'information et de soutien des Immigrés).

Depuis sa prestation de serment en février 2003, elle s'attache à faire valoir les droits tant des étrangers en France que des Français établis à l'étranger. Forte de son expérience du contentieux, elle a créé à leur attention en 2016 des sessions de sensibilisation aux effets de la mobilité internationale sur les plans familial et patrimonial pour les inciter à se prémunir contre les écueils propres aux parcours personnels et professionnels à dimension internationale.

« **Subit-on** » nécessairement les règles de droit international privé ou bien est-il possible de décider à l'avance quel tribunal sera compétent et quelle loi il appliquera ?

La principale difficulté tient à la méconnaissance des changements de régimes juridiques induits par la dimension internationale d'un parcours familial. Avant d'émigrer ou de s'expatrier, aucun n'omet de se renseigner sur l'incidence fiscale d'un tel choix, sur l'impact sur son droit à une couverture sociale (assurance maladie, allocations chômage...), mais tous sous-estiment son influence cruciale sur ce qu'ils ont de plus intime et de plus précieux : leurs enfants, l'échec sentimental et ses corollaires (liquidation du régime

matrimonial ou de l'indivision, droit à une prestation compensatoire...), leur succession...

La déflagration est décuplée lorsque l'époux qui subit un divorce découvre de surcroît que son régime matrimonial n'est pas celui qu'il pensait. L'imaginaire est puissant : nombreux sont ceux qui croient que c'est la loi de l'Etat où leur mariage a été célébré – fréquemment celui de leur nationalité commune – qui va régir leur régime matrimonial (communauté ou séparation de biens) et le cas échéant leur divorce. Or, schématiquement, les rédacteurs des instruments internationaux ont préféré la loi de l'Etat du premier domicile conjugal pour le régime matrimonial et la loi de l'Etat de la dernière résidence habituelle de

la famille pour le divorce et le sort des enfants.

Les croyances doivent être déconstruites et les justiciables déjà très affectés par le conflit amorcé doivent faire le deuil des représentations erronées qui ont jusqu'alors guidé leurs choix, notamment en termes de constitution de leur patrimoine. Les biens destinés à leurs enfants peuvent revenir pour moitié au conjoint infidèle qui le dilapidera pendant sa seconde vie. Il ne s'agit pas d'une caricature mais d'une réalité quotidienne.

On ne peut donc que préconiser aux aspirants à l'expatriation de consulter avant leur départ un professionnel (Avocat, Notaire) spécialisé qui, après leur avoir réexpliqué la nature du régime auquel ils sont soumis (le cas échéant biens acquis en indivision par un couple non marié) et les règles auxquelles ils seront potentiellement assujettis dans le pays de leur nouvelle résidence, leur proposera de convenir ensemble de la juridiction qui statuera sur leur séparation (Règlement du 18.12.2008 sur les obligations alimentaires, dont la prestation compensatoire, article 4) et de la loi qu'elle appliquera (Règlement du 20.12.2010 dit « Rome III » sur la loi applicable au divorce, article 5). Cet « état des lieux » préalable me semble donc indispensable pour envisager sereinement tout départ vers l'étranger.

****Focus sur la compétence des tribunaux en matière de responsabilité parentale**

Le Règlement n° 2201/2003 du 27.11.2003 entré en vigueur le 01.03.2005 relatif à « la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale » prévoit :

Art. 9 : Lorsqu'un enfant **déménage légalement** d'un Etat-membre dans un autre et y acquiert une nouvelle résidence habituelle, les juridictions de l'Etat-membre de l'ancienne résidence habituelle de l'enfant gardent leur compétence au cours des 3 mois suivant le déménagement, pour modifier une décision concernant le droit de visite rendue dans cet Etat-membre avant que l'enfant ait déménagé, lorsque le titulaire du droit de visite continue à y résider.

Art. 10 : En cas de **déplacement illicite** d'un enfant, les juridictions de l'Etat membre, dans lequel l'enfant avait sa résidence habituelle immédiatement avant son déplacement illicite, conservent leur compétence jusqu'au moment où l'enfant a acquis une résidence habituelle dans un autre Etat-membre (...).

Enfance et Expatriation : colloque organisé par Français du monde-adfe au Sénat

« Gardons de l'enfance le goût d'aller à la nouveauté
quotidienne du monde »

Thierry Gosset, *Pour toute la saveur du monde* - 2006

L'expatriation est d'abord et avant tout un projet des adultes qui, pour des raisons multiples, décident de changer d'horizon ou de vivre dans l'un des pays d'une famille binationale ; les enfants, quant à eux, se voient imposer ce choix.

Le 28 septembre dernier, à l'initiative de sa Présidente, la sénatrice Claudine Lepage, notre association a organisé un colloque au Sénat intitulé « Enfance et Expatriation » afin d'aborder la thématique de l'expatriation en famille. Pourquoi cet aspect en particulier de la vie des Françaises et Français de l'étranger ? Parce que se déplacer en famille et/ou créer une famille binationale est source de

grandes joies, mais peut aussi générer force complications. Comme notre présidente l'a rappelé, lorsque l'on pense à l'expatriation, en général on évoque d'abord la réussite des entreprises, le rayonnement de la culture et de la langue française, la fiscalité, la protection sociale. De plus, les familles expatriées et binationales sont vues de manière positive comme des foyers multiculturels ouverts sur le monde, où plusieurs langues et cultures cohabitent joyeusement. Cette richesse est bien réelle, mais elle ne va pas de soi et ne dit pas toute la réalité des situations. Ceci d'autant plus qu'il existe autant d'expériences qu'il existe de familles : celles qui choisissent l'expatriation ou se la voient imposée par les circonstances, celles dont les membres ont une ou plusieurs langues, cultures, nationalités, celles qui vivent une expatriation ou plusieurs,...

La première table ronde, intitulée « **Expatriation, interculturelité et bilinguisme** », a permis, par des témoignages et des expertises, d'aborder l'ensemble des situations que connaissent les familles expatriées quand elles changent de pays : le sens du projet familial pour chacun de ses membres, les différences d'exigence et de défis en fonction de l'âge. Toutes les intervenantes ont insisté



sur l'importance d'appréhender les situations avant qu'elles ne se présentent, mais aussi de faire preuve de flexibilité et de talents d'adaptation en fonction du pays où l'on arrive, les relations entre les langues, l'imaginaire de chacun pour que cette opportunité de vivre dans un monde multiculturel et de manier plusieurs langues, sans renier son identité première, soit en effet une richesse.





Ce mouvement vers les autres cultures est le plus souvent accompagné, pour les familles, d'une forte préoccupation pour l'acquisition ou le maintien de la langue française. Les enquêtes montrent que, dans le cadre d'une expatriation ou pour les familles binationales, la priorité des parents concerne la scolarisation des enfants.

La seconde table ronde, « **Apprendre, étudier, échanger : l'enfant au cœur du réseau d'apprentissage** » a abordé justement l'ensemble de l'offre éducative avec des intervenants qui nous ont amplement documentés sur les dispositifs existants : le réseau de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), les programmes Français Langue Maternelle (FLAM) à l'initiative des familles, les études à distance avec le Centre National de l'Éducation à Distance (CNED), les établissements de la Mission Laïque Française (MLF), sans oublier, au retour, les filières et lycées internationaux et des témoignages de parents « usagers » des différentes modalités, à travers notamment la Fédération des Associations de Parents d'Élèves des Établissements d'Enseignement Français à l'Étranger (FAPEE).

Après une matinée consacrée à la vie à l'étranger « heureuse », comme Laurence Rossignol l'a intitulé, l'après-midi s'est déroulée d'abord sous le signe de la situation « douloureuse », traitant le délicat sujet des séparations : « **Pour une meilleure protection des enfants et de leur famille** » comme thème de la troi-

sième table ronde. Des experts du ministère de la Justice, un avocat et le Directeur des Français à l'étranger du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont pu dresser un panorama exhaustif des situations que rencontrent les personnes. Non seulement une séparation, et a fortiori une séparation conflictuelle, est une épreuve pour quiconque, mais à l'étranger, loin de son entourage et dans un autre cadre légal, les choses se tendent et l'enfant peut devenir un enjeu quand les parents viennent de traditions différentes et de législations divergentes. La richesse initiale peut alors se transformer en cauchemar.

Enfin, la dernière table ronde « **Adoptions et conséquences sur la nationalité française de l'enfant** » ramène au cœur des débats de nombreuses questions que nous posons sur le dialogue des cultures et l'harmonisation législative à l'heure de la mondialisation.

Des spécialistes de la MAI (Mission de l'adoption internationale), un avocat et une juriste spécialiste en droit international privé de la famille et de la nationalité, ont exposé les dispositifs qui tentent de garantir que cette rencontre entre enfant

et parents d'adoption soient pour le mieux de chacun, ce qui nous a ramenés aux vœux de Laurence Rossignol, sénatrice et ancienne Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes qui, dans son propos liminaire, avait insisté sur les droits de l'enfant et leur nécessaire caractère universel.

Devant un public fourni et attentif, les tables rondes et les échanges se sont succédé tout au long de la journée et ont été retransmis en direct. Notre association a pleinement joué son rôle : offrir une information sérieuse et actualisée sur les possibilités et les recours existants pour les familles, à travers la parole de vrais spécialistes de ces questions. Il s'est agi à la fois de partager des données, de proposer des pistes de réflexion, de dialoguer avec les représentants de l'administration française et de chercher ensemble le mieux vivre pour tous.

Afin de donner la possibilité à toutes et à tous d'accéder au contenu de l'évènement, l'association a entrepris de publier les actes du colloque, afin que ces mémoires deviennent un outil de travail pour les conseiller-es consulaires et les membres des sections Français du Monde-adfe.

Florence Baillon



L'égalité entre filles et garçons, une question universelle, qui va au-delà de la parité

Entretien avec Nicole Bella, statisticienne et analyste principale des politiques éducatives

L'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation¹, dont fait partie Nicole Bella, a consacré sa Revue sur le Genre de cette année sur la question de la nécessité de tenir nos engagements sur l'égalité des genres dans l'éducation. Son travail s'appuie sur les données fournies par les pays, dresse un suivi des progrès sur l'égalité des genres et s'intègre parfaitement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs 4 et 5, respectivement sur l'éducation et l'égalité entre les genres et l'autonomisation des filles et des femmes. Le résumé sur l'égalité des genres (62 pages faciles à lire) du rapport 2018 a pour sous-titre : « Tenir nos engagements en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation »

l'achèvement de l'éducation, les processus et les acquis d'apprentissage, a été confirmée par la suite dans d'autres traités internationaux contraignants tels que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, ratifiée par 189 pays (décompte de juin 2017). En effet, dans son article 10, cette convention appelle les Etats parties à « prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes afin de leur assurer des droits égaux avec les hommes dans le domaine de l'éducation tout au long de la vie et à tous les niveaux d'enseignement ».

Cet engagement pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation a été réaffirmé dans le Mouvement de l'Éducation pour tous (2000) et plus récemment par le Programme pour le développement durable (2015), adopté par l'ensemble des pays à travers le monde. Par conséquent, **il ne fait aucun doute que tous ces pays se sont engagés à éliminer les inégalités entre les sexes dans l'éducation.**

Le rapport de suivi sur l'éducation de 2018 montre que pour tenir leurs engagements en matière d'égalité des genres, il faut que les gouvernements mettent en place des lois et des politiques qui lèvent les obstacles restreignant l'accès des femmes et des filles à l'éducation, et qui préviennent la discrimination dont elles sont l'objet dans le milieu scolaire. Mais la traduction de ces engagements dans les faits n'est pas toujours effective, d'autant que des pays ont formulé des réserves sur certains articles des conventions sapant ainsi leur engagement pour l'égalité entre les sexes.

La progression de l'égalité des genres

Depuis le lancement du Mouvement de l'éducation pour tous (EPT), de plus en plus de filles et de femmes ont été scolarisées et ont eu accès à l'éducation, avec pour résultat une réduction significative des disparités entre les sexes. Entre 2000 et 2015, le nombre de pays qui ont atteint la parité dans le primaire et le secondaire est passé de 36 à 62 : la part des pays ayant atteint la parité entre les sexes a augmenté de + 8 points de pourcentage dans l'enseignement primaire et de +14 points dans le deuxième cycle du secondaire.

Malgré ces progrès, **des disparités demeurent entre les pays, à l'intérieur des pays, et entre les niveaux d'enseignement.** Ainsi, si 66 % des pays ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, ils sont 45 % à l'avoir fait dans le premier cycle du secondaire et seulement 25 % dans le deuxième cycle du secondaire. De fortes disparités entre les sexes persistent dans la plupart des régions, notamment en Afrique subsaharienne où les filles de tous âges ont une probabilité plus grande d'être exclues de l'école que les garçons : parmi les enfants qui ne jouissent pas de leur droit à l'éducation, on compte 121 filles pour 100 garçons du même âge.

De manière générale, les disparités entre les sexes affectent davantage les filles dans les pays les plus pauvres et dans les ménages les plus pauvres, mais les pays à revenu intermédiaire et ceux à revenu élevé ne sont pas exempts de ces problèmes de disparité. Et dans ces pays, contrairement à ce qui se passe dans les pays à



L'engagement des pays pour l'égal accès à l'éducation des filles et des garçons

L'égalité entre filles et garçons / femmes et hommes, est un droit fondamental, en particulier dans l'éducation. Ce droit est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous fêtons le 70^{ème} anniversaire en cette année 2018. L'égalité entre les sexes, qui porte sur l'accès à l'école,

Le dossier / Nos enfants / **Entretien**

revenu faible, les garçons sont les plus touchés. Notamment les garçons des ménages les plus pauvres.

La déscolarisation des garçons

Si, comme on l'a vu, les disparités entre les sexes affectent surtout les filles, en particulier dans les pays pauvres, le rapport montre que le droit à l'éducation est également un problème pour les garçons dans certaines parties du monde. Par exemple, 86 filles complètent le premier cycle de l'enseignement secondaire pour 100 garçons en Afrique subsaharienne, tandis que dans la région Amérique latine et Caraïbes, ce taux est de 93 garçons pour 100 filles. Et le décrochage des garçons est plus important encore dans les ménages les plus pauvres. En Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes, les filles pauvres sont plus nombreuses que les garçons pauvres à compléter le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La situation est inversée en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.



La question de la déscolarisation des garçons, en particulier des garçons les plus pauvres, pose clairement **la question du droit de tous à l'éducation quelles que soient les caractéristiques individuelles**. En effet, par égalité entre les sexes on entend bien égalité des droits et des opportunités dans toutes les sphères de la société, et donc dans l'éducation, pour les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

La question des mariages précoces

Si l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes interdit le mariage précoce, ce dernier reste présent dans le monde. Dans la moitié des 89 pays dispo-

sant de données, la proportion des femmes de 20-24 ans qui se sont mariées quand elles avaient moins de 18 ans est supérieure à 24%. Le pourcentage de femmes mariées avant 18 ans excède 50% dans sept pays : Bangladesh, Burkina Faso, Guinée, Mali, Soudan du sud, Niger (76%), Tchad (67%).

Cette tradition discriminante est préjudiciable au droit des filles à l'éducation : dès leur puberté, les filles abandonnent l'école, parfois au niveau primaire, pour se marier et devenir mère prématurément, avec là aussi des effets négatifs sur leur santé et celles de leurs enfants.

Les réserves formulées par certains pays signataires, sur l'article 16 (relatif à l'âge du mariage) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ont un effet délétère sur l'éducation des jeunes filles. Ces réserves perpétuent le mythe de l'infériorité des femmes et renforcent les inégalités dans les vies de millions de femmes dans le monde entier. Elles continuent d'être considérées comme inférieures aux hommes dans leur vie privée aussi bien que publique, et subissent de graves violations de leurs droits dans toutes les sphères de leur vie.

Lutter contre les mariages et les grossesses précoces implique de mettre ces pays devant leurs responsabilités, afin de faire cesser leur double jeu : ils ne peuvent pas ratifier les traités internationaux pour faire bonne figure, et ensuite omettre de les traduire dans leurs textes législatifs. Cette traduction dans la loi est indispensable pour mettre fin aux discriminations qui affectent la moitié de leur population, éliminer les inégalités criantes entre les sexes et aller vers des sociétés plus justes, équitables et égalitaires.

Les gouvernements doivent adopter des lois fixant à 18 ans l'âge légal du mariage, avec ou sans le consentement des parents, et en particulier pour les filles. Ils doivent mettre en place des programmes de santé de la procréation et d'éducation à la sexualité, et mieux satisfaire la demande et les besoins de contraception des adolescents et des jeunes. Ils doivent enfin revoir et abolir les lois et politiques qui autorisent l'expulsion de l'école des adolescentes enceintes, et s'assurer



<http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002616/261655F.pdf>

qu'elles ne rencontrent aucune restriction à leur retour à l'école après la naissance de leurs enfants.

Pour conclure, « il incombe à chacun d'entre nous, en tant que membre de la communauté ou professionnel du secteur, de surveiller l'action des gouvernements, des établissements scolaires et des enseignants, afin de garantir que les pratiques et attitudes discriminatoires ne soient pas tolérées. » comme le signale Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO dans l'avant-propos de ce résumé sur l'égalité des genres.

Ce rapport est donc un diagnostic, mais aussi un outil de suivi, mis à la disposition de tous, pour l'information et le plaidoyer, tant auprès des gouvernements que des populations notamment sur leurs droits, y compris leur droit fondamental à l'éducation. C'est le rôle des médias d'informer les populations notamment sur leurs droits, y compris leur droit fondamental à l'éducation. Mais la société civile a aussi son rôle à jouer : chacun de nous est responsable, à son niveau, de l'égalité entre les sexes et sa réalisation dans l'éducation. Le travail continue... car le droit à l'éducation de tous est un droit opposable.

Propos recueillis par Simon Holpert

Illustrations : Godfrey Mwampembwa (GADO)

¹ Le rapport mondial de suivi sur l'éducation est une publication annuelle indépendante, financée par des gouvernements, organismes multilatéraux et fondations privées, facilité, soutenu et publié par l'UNESCO.

STAFE : premier retour d'expérience

Cette année 2018 a été marquée par la mise en place du nouveau dispositif de **Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Étranger (STAFE)**, destiné à apporter à des projets associatifs initiés par des Français établis hors de France un soutien financier dont ils pouvaient jusqu'alors bénéficier au titre des réserves parlementaires des sénateurs et députés des Français de l'Étranger, réserves parlementaires qui ont été supprimées en août 2017 par la Loi de moralisation de la vie publique.

Les élus, toutes tendances politiques confondues, de même que les responsables associatifs, s'étaient à l'époque émus de la disparition de la réserve parlementaire, unique source de financement public pour certains projets. C'est ainsi que lors de la session de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE), de mars 2018, a été annoncée la création du STAFE.

Doté de 2 millions d'euros par an, soit un million de moins que la réserve parlementaire, comme l'a fait observer Yan Chantrel, conseiller consulaire de la circonscription Montréal- Moncton-Halifax et conseiller élu à l'AFE, le Fonds STAFE vise à appuyer les projets d'associations locales de Français de l'étranger, qu'ils soient de nature éducative, caritative, culturelle, économique et/ou contribuent au rayonnement de la France, en complément des programmes existants d'aide aux Français gérés par les ambassades.

Pour cette première année, les associations qui œuvrent dans l'intérêt des Français de l'étranger ont eu très peu de temps pour réagir, puisqu'elles n'ont été informées que

dans le courant du mois d'avril de l'existence du nouveau dispositif. Elles avaient jusqu'au 11 mai pour retirer un dossier de demande de subvention auprès du consulat géographiquement compétent, lequel dossier devait être déposé au plus tard le 23 mai. Les demandes de subvention (6 au maximum par poste consulaire, quel que soit le nombre de Français immatriculés) ont ensuite été examinées dans le courant du mois de juin par les Conseils consulaires, qui ont émis un avis favorable -ou

de l'Europe et des Affaires étrangères ou son représentant, par ailleurs président de la Commission, avec voix prépondérante.

Quel bilan tirer de ce premier exercice ? En premier lieu, il convient de souligner la souplesse et l'esprit d'ouverture dont ont fait preuve les représentants de l'administration lors de la réunion du 28 septembre. Nous redoutions d'être réduits au rôle de simple chambre d'enregistrement, priée de valider les choix déjà faits

par l'administration. Cela n'a pas été le cas, nous avons été écoutés, avons pu discuter de projets que l'administration voulait rejeter, et en « sauver » quelques-uns. Nous avons hélas trop souvent l'occasion de récriminer contre l'attitude de blocage bureaucratique et bornée de « l'administration » pour nous féliciter quand, au contraire, ses représentants se montrent ouverts et réceptifs à nos arguments, comme ce fut le cas le 28 septembre.

Afin d'établir un bilan et des préconisations pour l'amélioration du dispositif,

Yan Chantrel avait consulté les conseillers consulaires dans le monde en amont de la rencontre au sein de la commission nationale.

Sur la base de cette consultation, et dans le but d'améliorer le dispositif STAFE, des propositions ont été remises aux membres de l'administration par Yan Chantrel et Philippe Moreau puis transmises à l'AFE lors d'une audition commune devant la Commission des lois et celle des finances. L'ensemble de ces propositions a été repris et voté à l'unanimité par l'Assemblée des Français de l'étranger : www.assemblee-afe.fr/amelioration-du-dispositif-stafe.html

Yan Chantrel et Philippe Moreau



© Viktoria Kurpas

non- sur chacun des projets présentés et établi un ordre de classement. Les dossiers ont ensuite été transmis à la DFAE (Direction des Français à l'Étranger du MEAE), pour un filtrage préalable à la tenue de la Commission nationale STAFE à Paris, le 28 septembre.

La Commission nationale STAFE se compose de 10 membres : trois membres de l'AFE (dont Yan Chantrel, du groupe FDM-ES à l'AFE), un représentant de chacune des deux associations de Français de l'étranger officiellement reconnues, Français du monde-adfe représentée par Philippe Moreau, et l'UFE, quatre représentants de l'administration et le secrétaire d'État auprès du ministre

Environnement

Appel pour une action citoyenne !

Cet Appel a été lancé le 12 septembre 2018 par 15 bénévoles de l'association **Nous voulons des coquelicots** et 100 premiers signataires de la société civile. Ils se donnent jusqu'à octobre 2020 pour atteindre l'objectif de cinq millions de signatures pour interdire l'utilisation des pesticides de synthèse en France.

Cet Appel est relayé par des personnalités de divers horizons et va exister grâce au soutien d'associations et la participation de chacun d'entre nous.

J'imagine votre air dubitatif. **Encore une pétition à signer !** Je comprends votre réticence.

Nous venons d'apprendre que l'utilisation des produits phytosanitaires en France a augmenté en 2017. Ce n'est donc pas une pétition oubliée aussitôt que signée, mais un Appel qui oblige et veut transformer les milliers de signataires en autant d'acteurs sociaux.

C'est désormais la société qui parle et qui agit !

C'est parfaitement le type d'action que peuvent mener nos sections Français du monde-afde dans les pays où elles sont implantées. Nos sections regroupent des Français engagés dans le monde !

Proposez à votre communauté, comme nous le faisons aux Pays-Bas, de se retrouver le premier vendredi de chaque mois dans nos pays pour organiser des événements d'information, de sensibilisation et d'actions citoyennes pour refuser ce qui menace massivement la fragilité de notre monde. N'hésitez pas à développer ces actions avec nos partenaires locaux.

NOUS VOULONS



DES COQUELICOTS

nousvoulonsdescoquelicots.org

C'est une question de santé publique et de protection de notre écosystème.

Parce que cet Appel pour l'interdiction de tous les pesticides nous concerne tous.

Parce que la survie de l'humanité en dépend.



François Veillerette et Catherine Libeaut

Je signe cet Appel et je fais signer autour de moi !

Pour inventer un avenir meilleur, pour retrouver la beauté du monde. Et pour que les enfants puissent être heureux et en bonne santé et ainsi continuer à chanter « gentil coquelicot mesdames, gentil coquelicot nouveau ».

Catherine Libeaut

nousvoulonsdescoquelicots.org

Conseil de lecture :
Nous voulons des coquelicots
de F. Nocolino et F. Veillerette
Edition Les Liens qui Libèrent.

Culture

L'instant de la fracture

« Une famille parfaite se réunit pour célébrer un Noël parfait », mais dans cette famille il y a un secret : un inceste a eu lieu entre le père et son plus jeune fils. Antoine Dole dépeint avec des phrases courtes, rythmées, comme une longue poésie en vers libres, la difficulté de parler à des adolescents de plus de 13 ans.

Garder le silence ou franchir le pas pour se libérer.

39 pages d'émotions profondes qui résonnent comme un cri.

Simon Holpert



Editions Talents Hauts

Say bonjour to the Lady

L'éducation en France et aux Etats-Unis n'est pas la même. Vivre à Paris ou vivre à New York avec ses enfants ce n'est pas la même aventure.

Grâce au livre élégamment illustré *Say Bonjour to the Lady* écrit de concert par deux mamans françaises expatriées à New York, nous découvrons, par un comparatif fait avec beaucoup d'humour et de dérision, les différences culturelles entre l'éducation « autoritaire » française et l'éducation américaine que certains qualifieront de « laxiste ». Au fil des pages, nous nous rendons compte qu'aucune éducation n'est idéale. La structure française et

l'enthousiasme américain sont des clefs pour l'enfant.

Une question demeure en suspens : existe-t-il un pays qui mêle subtilement les deux systèmes éducatifs ?

S.H.



Editions Seghers

Nami

Nami est un jeune garçon qui grandit sur les rives d'un grand lac en train de s'assécher, quelque part en Asie centrale (sans doute la mer d'Aral), bouleversant la vie de la petite communauté de pêcheurs : des rives toujours plus éloignées, presque plus de poissons, des hommes qui se consolent avec la vodka tandis que les enfants souffrent d'eczéma. Nami vit avec sa grand-mère ; il se souvient d'une belle femme venue un jour le voir, sa mère.

Quand son premier amour est détruit par des soldats russes, il se retrouve seul, il part à sa recherche, traverse le lac,

élément central du récit, travaille dur pour survivre et découvrir le secret de son origine.

Une quête poétique, un récit d'initiation, dans un monde hostile, où plane un pouvoir autoritaire, des forces brutales, un univers nimbé de menaces : violence, drogue, dangers bactériologiques... Et puis aussi, des respirations poétiques, des gestes doux, des instantanés sur la nature, la vie qui l'entoure...

Un roman fort de Bianca Bellovà, auteure tchèque d'origine bulgare, une écriture puissante et un grand récit d'initiation, dont on ne sort pas indemne.

M.P. Avignon-Vernet

Mirobole Editions

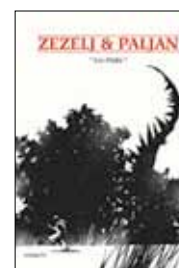
«Les Pédés»

Bouleversante bande dessinée croate illustrée par Danijel Zezelj sur un scénario de Jelena Paljan. C'est la fin de l'année au sein d'un collège d'un petit village de Croatie, un jeune garçon va découvrir la réalité de la vie et la dureté du monde adulte, car son grand frère a une amitié particulière avec un autre garçon et il se retrouve face à l'intolérance du monde adulte.

Le message de cette fable moderne réaliste et sombre est

fort et le puissant dessin en noir et blanc appuie magnifiquement cet album au titre que certains jugeront culotté.

La différence doit avoir une place dans notre monde et l'intolérance doit être combattue. Un plaidoyer à lire absolument.



S.H.

Editions Mosquito



L'indemnisation chômage des travailleurs dans l'Espace Economique Européen (EEE*) et en Suisse

Tout citoyen européen peut se déplacer dans l'EEE pour travailler et/ou rechercher un emploi**.

Les règlements communautaires n°883/2004 et n°987/2009 en vigueur dans les Etats membres de l'EEE et en Suisse coordonnent les différents systèmes nationaux de protection sociale et notamment la protection contre le risque chômage.

Prise en compte des périodes de travail dans l'EEE

• Vous rentrez en France après avoir perdu votre emploi dans un Etat européen

Avant votre retour en France, vous devez solliciter auprès de l'institution de chômage étrangère le formulaire U1 (ce formulaire attestera de votre période d'emploi dans le pays concerné).

A votre retour, **vous devez travailler au moins une journée** et remettre ce formulaire à l'agence Pôle emploi de votre domicile afin de faire valoir, éventuellement, des droits à l'Assurance Chômage.

• Vous avez perdu votre emploi en France et vous souhaitez vous ouvrir des droits dans un Etat européen

La prise en compte de vos périodes d'emploi accomplies en France est possible, votre situation est alors soumise à la législation du pays étranger concerné.

Il convient de vous procurer, avant de partir, le formulaire U1 auprès de la DIRECCTE*** du département de votre dernier emploi.

NB : Il est fortement recommandé de détenir son formulaire U1 dès son retour. A défaut, Pôle emploi et les institutions étrangères se mettent en relation pour fournir le formulaire manquant. Toutefois, cette demande allongera le délai de traitement de votre dossier.

Concernant le maintien des prestations chômage dans l'EEE

• Vous percevez des allocations chômage en France et partez chercher du travail dans un autre Etat européen

En fonction de vos droits acquis, vous pouvez continuer pendant une période de 3 mois maximum à percevoir de Pôle emploi vos allocations dans un pays européen.

Vous devez, avant votre départ, vous procurer auprès de votre Pôle emploi, le formulaire U2 que vous remettrez à l'institution de chômage de l'Etat de destination. Attention aux dates : chaque jour compte !

• Vous êtes indemnisé dans un Etat européen et vous revenez en France pour rechercher du travail

De retour en France, vous devez vous inscrire comme demandeur d'emploi et remettre le formulaire U2 à l'agence Pôle emploi de votre domicile.

Vous devez, avant votre départ, vous procurer auprès de l'institution de chômage de l'Etat que vous venez de quitter, le formulaire U2 que vous remettrez à Pôle emploi. Il atteste de la durée du maintien de vos droits aux allocations chômage (de 3 à 6 mois).

Pour plus de renseignements : europe.exchange@pole-emploi.fr

tél : 01 46 52 97 00

du lundi au mercredi : 9H à 16H30

le jeudi : 9H à 12H30

le vendredi : 9H à 15H30

* Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Islande, Norvège et Liechtenstein.

** A l'exception des personnes ressortissants d'Etats non signataires des règlements communautaires occupés au Danemark, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

*** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Inscription sur la liste électorale consulaire (LEC)

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous êtes automatiquement inscrit sur la LEC sauf opposition de votre part.

1 - Vous n'êtes pas inscrit(e) au registre des Français établis hors de France : vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire auprès de votre consulat, l'inscription au registre n'étant pas obligatoire.

2 - Vous demandez votre inscription au registre des Français établis hors de France : sauf opposition de votre part, cette formalité va entraîner votre inscription sur la liste électorale du consulat.

3 - Vous êtes déjà inscrit(e) au registre des Français établis hors de France mais vous vous étiez opposé(e) à votre inscription sur la liste électorale consulaire : vous pouvez changer d'avis et demander votre inscription sur la liste électorale consulaire.

Dans tous les cas, vous pouvez, à tout moment, vérifier et actualiser les données vous concernant en ligne sur le portail internet www.service-public.fr

**NOUVELLE
EDITION**

pétit futé

2018
2019

**GUIDE DE
L'EXPATRIATION**

WWW.PETITFUTE.COM

OFFERT
ce guide
au format
numérique

**version
numérique
offerte***



En vente chez votre
libraire et sur internet
www.petitfute.com

Suivez-nous
aussi sur

